



Plan d'action pour
la Méditerranée
Convention de
Barcelone



15 Avril 2021
Original: English
UNEP/MED WG.503

Réunion des Points focaux nationaux du Plan Bleu

Par visioconférence, 19-20 mai 2021

Agenda Item 8: Programme de travail 2022-2023 proposé

Table des matières

1. Mandats du Plan Bleu.....	3
2. Éléments de contexte.....	4
3. Propositions d'activités 2022 - 2023	4

Introduction

Ce document de travail présente sous forme de tableaux l'ensemble du programme de travail proposé par le CAR/Plan Bleu aux Parties contractantes pour l'exercice biennal 2022 - 2023, afin de leur donner une vue d'ensemble du projet. Plus amples détails accompagnent les points qui n'ont pas été couverts par ailleurs lors des sessions précédentes de la réunion des Points focaux et dans les documents de travail 2 Observer l'environnement et le développement, 3 Intégrer le changement climatique comme une priorité, 4 Économie bleue, 5 Vivre en harmonie avec la nature, 6 Analyse socio-économique et instruments économiques, et 7 Développer une vision et une stratégie régionales basées sur une prospective participative.

Ordre du jour de la réunion des Points focaux du Plan Bleu :

Les Points focaux seront invités à fournir des commentaires et des suggestions sur les activités proposées pour la prochaine période biennale, et pourront également proposer d'autres activités à examiner lors de la réunion. Les Points focaux pourront convenir de recommandations formalisées sur ce sujet, et/ou indiquer l'intérêt de leur gouvernement à être associé à des actions spécifiques, des ateliers ou des activités pilotes.

1. Mandats du Plan Bleu

1. Les mandats du CAR/Plan Bleu incluent un travail de longue date sur les évaluations et l'observation de l'environnement et du développement, les études prospectives, le soutien à la SMDD, l'analyse socio-économique, le changement climatique et l'économie bleue. Ces thèmes ont été abordés dans des sessions et des documents de travail dédiés.
2. Le Plan Bleu a également abordé des questions qui présentaient une pertinence ou un intérêt particulier pour les Parties contractantes à des moments précis ; par exemple, dans le passé, sur l'eau, les forêts, les villes ou les transports.
3. Le CAR/Plan Bleu apporte une valeur ajoutée au système PNUE/PAM-Convention de Barcelone par son travail sur l'interface science-politique, mais aussi sur l'interaction multi-acteurs ; la facilitation de la prise de décision par le biais de stratégies régionales et de revues par les pairs ; l'identification et la capitalisation des bonnes pratiques, et le renforcement des capacités.
4. Le CAR/Plan Bleu apporte régulièrement des contributions aux activités menées par d'autres composantes du PNUE/PAM, mais ces contributions ne sont pas systématiquement mentionnées dans le présent document. Par exemple, il est prévu que le CAR/Plan Bleu mette en œuvre l'approche Climagine dans une activité menée par le CAR/PAP dans le cadre du MedProgramme du FEM, conformément au programme 3 sur le climat du présent programme de travail.
5. Le programme de travail proposé par le CAR/Plan Bleu doit être lié à la stratégie à moyen terme (SMT) 2022-2027 du PNUE/PAM (PNUE/MED WG504.4). L'ébauche de cette stratégie a été discutée lors de la réunion des Points focaux du PAM sur la SMT (réunion en visioconférence, 13-15 avril 2021). Les résultats de cette réunion n'ont pas été mentionnés dans le présent document.
6. De même, le programme de travail du Plan Bleu est, au moment de la rédaction du présent document, en cours d'intégration par l'Unité de coordination dans un plan de travail global du PAM. Il est possible qu'il y ait de légères modifications, mais celles-ci n'ont pas été incluses pour des raisons de délais. Toutefois, il convient de noter que le cadre du programme de travail (1. Pollution / 2. Biodiversité / 3. Climat / 4. Utilisation durable des ressources / 5. Gouvernance / 6. Vision partagée / 7. Plaidoyer -

éducation) est une structure convenue et utilisée par toutes les composantes du PAM pour leur programme de travail respectif et que cette cohérence a été atteinte suite à de nombreux échanges entre les différentes composantes.

2. Éléments de contexte

7. Les priorités actuelles du point de vue du CAR/Plan Bleu comprennent la pertinence de l'approche « Une seule santé » dans le contexte de la pandémie, et l'accent mis sur le plaidoyer et l'éducation dans le cadre du programme 7 afin de répondre aux attentes de la société civile et en particulier des jeunes, qui souhaitent être informés et faire face aux défis climatiques et environnementaux régionaux.

3. Propositions d'activités 2022 - 2023

8. **Pollution** : alors que les activités liées à la pollution sont principalement menées par MedPol dans le système PNUE/PAM-Convention de Barcelone, le CAR/Plan Bleu propose de mener deux activités liées à la pollution qui seront abordées dans une optique systémique : une activité liée au dessalement (déjà abordée lors d'une session précédente et dans le document de travail 4 Économie bleue) et une autre en faveur du développement de l'initiative « Une seule santé » en Méditerranée. Le mandat du CAR/Plan Bleu, qui consiste à aborder les interactions entre l'environnement et le développement de manière systémique, positionne ces deux activités dans la zone d'intervention et de leadership du CAR/Plan Bleu, tandis que d'autres composantes du PNUE/PAM y contribueront.

9. Les activités préparatoires de l'approche « Une seule santé » pourront être réalisables au cours du biennium 2022-2023, mais il semble plus réaliste de n'envisager la conférence d'envergure méditerranéenne qu'en 2024.

Programme SMT 1. Vers une mer et un littoral méditerranéens sans pollution et déchets, grâce à l'économie circulaire				
Principales activités	Livrables attendus	Pilote	Autres composantes/partenaires	Justification : mandats fondamentaux du PAM et décisions de la COP
Résultat 1.1. Réponses/mesures holistiques pour éliminer progressivement la pollution et mettre fin à la dégradation (déchets, produits chimiques, contaminants, eutrophisation, bruit, hydrocarbures et pollution émergente) au niveau national et régional pour un écosystème côtier et marin méditerranéen durable				
Résultat 1.2. Intégration d'approches systémiques pour l'économie circulaire ainsi que pour la consommation et la production durables dans les secteurs d'activité clés qui sont les principales sources de pollution				
Évaluer l'état du dessalement en Méditerranée et élaborer des recommandations pour minimiser son impact environnemental, mais aussi aider à la prise de décision d'investissements durables.	Cartes et publications sur l'état des lieux du dessalement en Méditerranée Bonnes pratiques pour minimiser l'impact environnemental du dessalement Recommandations élaborées pour faciliter la prise de décision en matière d'investissement durable. Diffusion, notamment lors de la participation à des événements.	Plan Bleu	MEDPOL, CAR/PAP AfD	Importance croissante du dessalement dans le monde et en particulier en Méditerranée Lien avec les travaux de MedPol (Directives techniques 2003 https://digitallibrary.un.org/record/522520?ln=fr , nouveaux travaux prévus), du Plan Bleu (Note Plan Bleu n°16 2010, RED 2020 et son annexe dédiée) et d'autres parties prenantes (AfD, OSS...) Prise en compte de ce qui est développé par MedPol en termes de standards et de critères dans le cadre du MedProgramme en particulier CP 2.1
Résultat 1.3. Développement de l'approche « Une seule santé », y compris le lien entre la santé humaine et la pollution, notamment à travers la prévention, et les leçons tirées de la pandémie de la COVID-19				
Élaborer et mettre en œuvre l'approche « Une seule santé » pour la Méditerranée, en partenariat avec l'OMS et la FAO (2022/2023).	Organiser une conférence à l'échelle de la Méditerranée sur l'approche « Une seule santé » avec toutes les Parties contractantes invitées Compte-rendu de la conférence revu par les participants et publié sous la forme d'un cahier Plan Bleu	Plan Bleu	UC OMS, FAO, PNUE UNESCO, Groupe d'experts de haut niveau pour l'approche « Une seule santé »	

10. **Biodiversité** : alors que les activités liées à la biodiversité sont principalement menées par le CAR/ASP dans le système du PAM, et comme mentionné dans une session précédente, le CAR/Plan Bleu propose de mener des activités sur la restauration des écosystèmes (zones humides, récifs côtiers) sous réserve de l'obtention d'un financement dans le cadre d'un appel à candidatures en cours ; et de produire une publication dans le cadre du projet Interreg Communauté de la Protection de la Biodiversité Méditerranéenne (CPBM) dans lequel le CAR/Plan Bleu est impliqué.

Programme SMT 2. Vers des écosystèmes méditerranéens sains et une biodiversité améliorée				
Principales activités	Livrables attendus	Pilotage	Autres composantes/partenaires	Justification : mandats fondamentaux du PAM et décisions de la COP
Résultat 2.1. Amélioration de la résilience des écosystèmes par la restauration de ceux qui présentent le meilleur potentiel de régénération				
En utilisant les résultats des projets pilotes, identifier les innovations, capitaliser et promouvoir la reproduction en partageant les bonnes pratiques et le savoir-faire en matière de restauration des écosystèmes	Focus sur la restauration des zones humides et des tourbières (6 sites d'action) : publication d'un document de sensibilisation ; diffusion des bonnes pratiques et des leçons apprises par le biais de publications, de réseaux sociaux et d'événements spécifiques, y compris un événement parallèle à la COP22.	Plan Bleu	CAR/ASP, CAR/PAP 30 partenaires pilotés par University College Dublin (UCD) ; 11 partenaires pilotés par Consejo Superior de Investigaciones Científicas (CSIC) en Espagne ; CPBM	S'appuyer sur les travaux antérieurs entrepris dans le cadre du projet Interreg Med de la CPBM Lien avec le Programme d'action stratégique pour la conservation de la diversité biologique post-2020, la feuille de route EcAp et d'autres documents politiques pertinents du PAM
	Focus sur la restauration des récifs côtiers (4 projets pilotes) : mise en place d'une plateforme web dédiée ; publication d'un document de plaidoyer ; diffusion des bonnes pratiques et des leçons apprises via les réseaux sociaux et lors d'événements.			
	Publication d'un document d'orientation sur les défis transformateurs pour la conservation, la restauration et l'utilisation rationnelle de la biodiversité en Méditerranée			

11. **Climat** : le CAR/Plan Bleu propose de prendre le pilotage de deux activités principales dans le cadre de ce programme. Ces deux questions ont déjà été abordées (Solutions fondées sur la Nature dans le cadre du thème « Vivre en harmonie avec la nature » et les travaux du MedECC dans le cadre du thème « Intégrer le changement climatique comme une priorité »).

Programme SMT 3. Vers une Méditerranée résiliente au changement climatique				
Principales activités	Livrables attendus	Pilotage	Autres composantes/partenaires	Justification : mandats fondamentaux du PAM et décisions de la COP
Résultat 3.1. Mise en œuvre de solutions fondées sur la nature pour prévenir ou réduire l'impact du changement climatique sur les écosystèmes côtiers et marins				
Promouvoir et développer des outils pour l'application de solutions fondées sur la nature en Méditerranée pour l'adaptation et l'atténuation du changement climatique, la réduction des risques de	Guide de prise de décision préparé pour l'adoption et le financement de solutions fondées sur la nature par les autorités locales en Méditerranée	Plan Bleu	CAR/ASP, CAR/PAP, CAR/CPD	Déclaration ministérielle de Naples Poursuite des activités du MedECC Lien avec le Plan régional d'adaptation au changement climatique
	Développement des connaissances sur les impacts socio-économiques de la mise en œuvre pratique des SfN (publications thématiques dans différents contextes,	Plan Bleu		S'appuyer sur l'activité de MedUrbanTool en 2020 - 2021

catastrophes et le développement durable/l'économie verte.	par exemple « dans les villes méditerranéennes »).			
Résultat 3.4. Meilleures compréhension et connaissance du changement climatique et de ses impacts sur l'environnement et le développement				
Élaborer et fournir des recommandations politiques pour faire face aux impacts thématiques du changement climatique	Publication du Rapport du MedECC sur l'adaptation dans les zones côtières, basé sur une analyse de références (2022)	Plan Bleu	MedECC, UpM	Déclaration ministérielle de Naples : Constat principal 9 - Impact du changement climatique : ...« paragraphe 9.a) Rassembler des résultats scientifiques, sous une forme aisément accessible, au nom des décideurs à tous les niveaux, et à mener des recherches transdisciplinaires et des politiques intersectorielles pour lutter contre le changement climatique grâce à une approche transversale, en particulier sur le lien eau-alimentation-énergie ; b) Évaluer les impacts environnementaux, économiques et sociaux de l'élévation du niveau de la mer et les aléas côtiers associés au changement climatique dans les zones côtières, afin de s'assurer que l'aménagement du territoire et les infrastructures tiennent pleinement compte des scénarios et des incertitudes pertinents en matière de changement climatique ; c) Stimuler le renforcement des capacités et la participation d'un ensemble d'acteurs - en particulier la communauté scientifique, le secteur privé et la société civile - à la conception et à la mise en œuvre de stratégies d'adaptation et à la mobilisation de ressources financières, notamment par le biais de réformes des subventions et d'une collecte efficace des taxes vertes ; » Plan d'action régional pour l'adaptation au changement climatique S'appuyant sur les travaux antérieurs du Plan Bleu avec le MedECC, tels que le MAR1, qui a identifié les thèmes prioritaires
	Publication du Rapport du MedECC sur le changement climatique et la gestion de l'eau, de l'énergie, de l'alimentation et des écosystèmes au niveau des bassins versants, basé sur une analyse de références (2022)			
	Publication du Rapport du MedECC sur l'environnement, les conflits et la migration, basé sur une analyse de références (2023)			

12. **Utilisation durable des ressources** : le CAR/Plan Bleu propose de prendre le pilotage ou le co-pilotage avec le CAR/CPD, de plusieurs activités liées à l'économie bleue (en particulier, les énergies marines renouvelables, le tourisme et les instruments économiques) comme décrites précédemment et dans les documents de travail 4 Économie bleue et 6 Analyse socio-économique et instruments économiques.

Programme SMT 4. Vers une utilisation durable des ressources côtières et marines, notamment par la promotion de l'économie circulaire et bleue				
Principales activités	Livrables attendus	Pilotage	Autres composantes	Justification : mandats fondamentaux du PAM et décisions de la COP
Résultat 4.2. Instauration d'outils et d'approches basés sur les économies bleue et verte dans le contexte du développement durable et de la SMDD rationalisés dans les secteurs économiques clés de la région (énergie marine renouvelable, aquaculture, tourisme, activités offshore, textile, agroalimentaire, construction)				
Promouvoir l'utilisation de ressources énergétiques alternatives, marines et renouvelables en Méditerranée	Création et publication d'un état des lieux du secteur des énergies marines renouvelables dans la région méditerranéenne Évaluer et partager les avantages environnementaux et les risques potentiels de différents types d'énergies marines renouvelables, en tenant compte des éléments socio-économiques.	Plan Bleu	UC, MED POL, REMPEC, CAR/PAP IRENA IMELS	Déclaration ministérielle de Naples
Soutenir l'engagement des Parties contractantes	Préparation et dissémination de l'état des lieux du tourisme durable marin et côtier en Méditerranée.	Plan Bleu	UC, MED POL, CAR/CPD, CAR/PAP	S'appuyer sur les travaux initiés et en cours dans le cadre de la Communauté du tourisme durable Interreg et conformément aux principes de

dans des actions concrètes pour mieux équilibrer le développement économique et la protection de l'environnement dans le secteur du tourisme côtier.	Identifier et partager les bonnes pratiques en matière de tourisme durable.			développement durable et d'économie circulaire intégrés dans le Plan d'action régional sur la consommation et la production durables.
	Capitaliser les bonnes pratiques et partager les outils pour évaluer l'impact des projets de tourisme maritime et côtier pour évaluer les différentes alternatives.			Déclaration de Naples SMDD
Stimuler les actions ciblées pour une transition durable et inclusive vers l'économie bleue en Méditerranée	Med Forum sur l'économie bleue	PB	CAR/CPD	Décision IG.24/13 : Développement d'un ensemble de mesures régionales visant à appuyer le développement d'entreprises vertes et circulaires et à renforcer la demande de produits plus durables
	Identification et promotion d'approches novatrices en matière de développement de l'aquaculture	PB	MED POL AFD	Lien avec les travaux de MedPol en matière de pollution et en particulier avec son Plan régional sur l'aquaculture
	État des lieux de l'utilisation de l'innovation numérique pour l'économie bleue	PB	CAR/INFO	Lien avec les activités CAR/INFO
Suivi des indicateurs CPD dans le cadre du plan d'action CPD et de la mise en œuvre de la SMDD	Mise à jour de la base de données des indicateurs CPD en coordination avec l'Observatoire du Plan Bleu	CAR/CPD	PB	Suivi du Plan d'action régional de CPD Suivi de la Décision IG24/3 (COP21)

Résultat 4.3. Mise en œuvre d'instruments économiques et de gestion environnementale innovants pour la protection et l'utilisation efficace des ressources côtières et marines

Soutenir l'utilisation effective par les Parties contractantes des instruments économiques et d'autres outils en vue de la conservation de la nature et du développement durable afin de diversifier la panoplie de mesures en Méditerranée	Organisation d'un atelier intersectoriel sur les instruments économiques environnementaux en Méditerranée, avec partage des bonnes pratiques dans différents secteurs (climat, eau, biodiversité, pollution, pêche) ; publication d'un rapport sur les bonnes pratiques, basé sur les résultats de l'atelier et complété par un expert invité	PB	CAR/ASP, MedPol, CAR/CPD OCDE	- Rapport d'activité du Comité de conformité pour la période biennale 2018-2019 énonce la recommandation : « Exhorter et recommander aux Parties contractantes concernées de promouvoir le partage d'informations et d'expériences entre elles pour renforcer l'utilisation des instruments économiques dans la région méditerranéenne [...] et de prendre les mesures appropriées pour adopter des instruments économiques, financiers et/ou fiscaux pertinents destinés à soutenir les initiatives locales, régionales et nationales pour la GIZC » - Stratégie de communication opérationnelle du PNUE/PAM 2020/2021 énonce l'appel à l'action : « En tant que principale autorité en matière de durabilité environnementale en Méditerranée, nous nous efforçons d'établir un agenda régional qui mène avec la recherche, les politiques et les incitations économiques. » - Article 21 du protocole GIZC, les parties contractantes sont encouragées à « Réduire progressivement les subventions préjudiciables à l'environnement tout en mettant en place des mesures compensatoires pour faire face aux pertes socio-économiques susceptibles de se produire. » ; - Suivi des messages clés de la conférence MED 2020. - Déclaration de Naples 9.c) Stimuler le renforcement des capacités et la participation d'un ensemble d'acteurs - en particulier la communauté scientifique, le secteur privé et la société civile - à la conception et à la mise en œuvre de stratégies d'adaptation et à la mobilisation de ressources financières, notamment par le biais de réformes des subventions et d'une collecte efficace des taxes vertes.
	Publication sur l'applicabilité des outils de servitude foncière dans différents cadres juridiques méditerranéens, sur la base d'une analyse bibliographique			
	Rapport régional sur les subventions nuisibles à l'environnement, en collaboration avec l'OCDE			

Résultat 4.4. Développer une économie circulaire au sein des chaînes de valeur mondiales afin de créer un cadre politique plus propice au développement économique durable

Promouvoir la mise en œuvre des principes de l'économie circulaire dans les secteurs clés	Organisation d'un atelier et publication d'un document axés sur les secteurs de l'eau et des eaux usées afin d'en relever les principaux défis	Plan Bleu	CAR/CPD	Décision IG.24/13 : Développement d'un ensemble de mesures régionales visant à appuyer le développement d'entreprises vertes et circulaires et à renforcer la demande de produits plus durables
---	--	-----------	---------	---

13. **Gouvernance** : le CAR/Plan Bleu propose de prendre le leadership sur plusieurs activités du programme Gouvernance, en particulier en ce qui concerne les indicateurs (indicateurs légaux ; indicateurs CPD en collaboration avec CAR/CPD), et la gouvernance du MedECC, tous deux étant mentionnés précédemment, notamment dans les documents de travail 2 Observer l'environnement et le développement, 3 Intégrer le changement climatique comme une priorité, et 7 Développer une vision et une stratégie régionale basées sur une prospective participative.

14. Le cadre conceptuel sur les liens entre les indicateurs IMAP, SMDD et ODD est toujours en cours de révision et pourrait être intégré à d'autres activités du programme de travail global du PAM.

Programme fondamental SMT 5 : Gouvernance				
Principales activités	Livrables attendus	Pilotage	Autres composantes	Justification : mandats fondamentaux du PAM et décisions de la COP
Résultat 5.1. Mise en œuvre et application par les Parties contractantes de la Convention de Barcelone, de ses protocoles, des politiques du PAM, de la SMDD et des programmes de mesures aux niveaux régional et national.				
Établir un cadre pour évaluer la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses protocoles et leur contribution aux BEE, SMDD et ODD	Un cadre conceptuel a été établi pour examiner les liens entre les objectifs écologiques de l'IMAP, les indicateurs de la SMDD et les indicateurs des ODD.	Plan Bleu	UC	Lien vers IMAP et CMDD
	Définition et évaluation initiale des indicateurs juridiques par le biais d'une analyse documentaire et d'ateliers	Plan Bleu	UC Institut Francophonie pour le Développement durable CIDCE UICN	S'appuyer sur les discussions tenues en marge de la COP21 de Naples et sur les recommandations du Comité de conformité et de la CMDD
Organiser la réunion des Points focaux du PB	Organisation de la réunion des Points focaux du Plan Bleu	Plan Bleu	UC, autres CAR	Fonction essentielle du secrétariat du PAM
Résultat 5.3. Cohérence et complémentarité des politiques entre les travaux pertinents menés aux niveaux international, régional et national et entre les instruments politiques et réglementaires du système PAM-Convention de Barcelone				
Renforcer davantage et pérenniser le Mécanisme simplifié d'examen par les pairs (SIMPEER)	Processus d'examen par les pairs étendu à 2 ou 3 Parties contractantes supplémentaires ; méthodologie SIMPEER mise à jour, sur la base des enseignements tirés des exercices précédents, en coopération avec les organisations et processus internationaux pertinents (OCDE, UNECE, HLPF), et en synergie avec les processus d'examen par les pairs des ODD ; publication et organisation d'événements parallèles.	Plan Bleu	UC DAES-ONU, OCDE, CEA-ONU, CEE-ONU, CESA-ONU, EPLO Membres de la CMDD et partenaires du PAM	Documents constitutifs de la CMDD (Décision IG.22/17) S'appuyer sur les exercices SIMPEER 1 et 2 précédents, et publier une synthèse et des enseignements tirés.
Résultat 5.4. Renforcement des partenariats et de l'engagement multipartite, notamment avec le secteur privé et l'interface science-politique				
Développer, soutenir et connecter les interfaces science-politique sur le changement climatique et la mise en	Au moins 1 pilote national de l'interface science-politique mis en place dans les pays bénéficiaires d'EcAp MED III. Événements/ateliers thématiques nationaux organisés en fonction des priorités et des besoins	UC et/ou Plan Bleu	UC, MED POL, CAR/PAP, CAR/ASP AEE, MedRegion, DCSMM TG	Dans le cadre de la contribution du Plan Bleu au projet EcAp Med III

œuvre de l'IMAP en Méditerranée au niveau régional	respectifs du pays bénéficiaire			
Renforcer le cadre de science-politique en matière de changement climatique en Méditerranée	Révision de la structure institutionnelle du MedECC, y compris les termes de référence du comité de pilotage ; accord sur la gouvernance, y compris le Plan Bleu fonctionnant en tant que Secrétariat du MedECC	Plan Bleu	MedECC, UpM	Lien avec le plan d'action régional pour l'adaptation au changement climatique Suivi des activités de soutien au MedECC de 2018 à 2020, qui ont conduit à la finalisation du rapport MAR1

15. **Vision partagée** : conformément à son mandat, le CAR/Plan Bleu propose de renforcer et de poursuivre les travaux de suivi de la SMDD et de développer de nouveaux partenariats et approches pour l'observation régionale de l'environnement et du développement, mais aussi de soutenir l'observation nationale et infranationale, comme présentée précédemment, notamment dans le document de travail 2 Observer l'environnement et le développement. Analyser les impacts de la crise actuelle de la COVID-19 dans le cadre d'une activité dédiée. Renforcer le travail du CAR/Plan Bleu sur l'analyse socio-économique et les instruments économiques, comme présentés précédemment, notamment dans le document de travail 6 Analyse socio-économique et instruments économiques. Poursuivre les activités de prospective MED 2050, telles qu'elles ont été présentées précédemment, notamment dans le document de travail 7 Développer une vision et une stratégie régionales basées sur une prospective participative. La contribution prévue du Plan Bleu au diagnostic transfrontalier attendu dans le cadre du MedProgramme (FEM) s'inscrit également dans ce programme.

Programme d'habilitation SMT 6 : Ensemble pour une vision partagée de la mer et du littoral méditerranéens				
Principales activités	Livrables attendus	Pilotage	Autres composantes/partenaires	Justification : mandats fondamentaux du PAM et décisions de la COP
Résultat 6.1 Observer l'environnement et le développement et suivre l'IMAP pour fournir des données actualisées et de qualité assurée pour soutenir la prise de décision des Parties contractantes et l'évaluation du BEE				
Renforcer le cadre de suivi de la SMDD et un observatoire régional sur l'environnement et le développement	Signature d'un accord-cadre avec la division scientifique du PNUE et/ou le PNUE-GRID Mettre en place l'observatoire du PAM de l'environnement et du développement, basé sur des outils et des technologies de pointe sur une plateforme de partage de données en libre accès Signer 4 accords avec des partenaires nationaux ou régionaux pour donner accès à leurs données via la plateforme partagée	UC et/ou Plan Bleu	UC, CAR/INFO, autres CAR PNUE-GRID : UNIGE	Mandat pour un observatoire sur l'environnement et le développement (COP 21 - Naples - Décision IG.24/3 : Mise en œuvre, suivi et évaluation à mi-mandat de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable 2016–2025 et du Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée COP 20 - Tirana - Décision IG.23/04 : Mise en œuvre et suivi de la SMDD 2016-2025 et du Plan d'action régional sur la consommation et la production durables en Méditerranée Initiative phare de la SMDD 6.5.5 S'appuyer sur les travaux préparatoires de l'observatoire du Plan Bleu menés en 2020/2021
Soutenir et renforcer les réseaux et les capacités d'observation nationaux et infranationaux existants	Renforcer les capacités au niveau national par le biais d'ateliers, conformément au travail effectué par l'IMAP à l'échelle nationale dans le cadre de l'approche écosystémique	Plan Bleu	INFO/RAC AEE, agences régionales et nationales	S'appuyer sur les travaux entrepris dans le cadre du projet SEIS Lien avec EcAp
Analyser les impacts de la COVID-19 en utilisant l'approche « Une seule santé » sur l'environnement et le	Publication (2023), utilisant les statistiques internationales disponibles couvrant au moins l'année 2020	Plan Bleu	UC	S'appuyer sur les travaux antérieurs de l'Unité de coordination (https://www.unenvironment.org/unepmap/mediterranean-action-plans-strategic-response-covid-19-blueprint-action)

développement en Méditerranée				
Résultat 6.2. IMAP, prospective, autres évaluations et outils d'évaluation fondés sur la science pour renforcer l'interface science-politique et la prise de décision				
Renforcer l'utilisation de l'analyse socio-économique et des outils liés dans le système PNUE/PAM	Cadre élaboré pour garantir une utilisation efficace, stratégique et rationalisée de l'analyse socio-économique et des outils connexes du PNUE/PAM (2022-2027)	Plan Bleu	UC et tous les CAR	Article 4.4 de la Convention de Barcelone : « Dans la mise en œuvre de la Convention et des Protocoles y afférents, les Parties contractantes doivent [...] utiliser les meilleures techniques disponibles et les meilleures pratiques environnementales [...], en tenant compte des conditions sociales, économiques et technologiques. » Recommandation du rapport d'activité du comité de conformité pour l'exercice 2018-2019 : « Exhorter et recommander aux Parties contractantes concernées de promouvoir le partage d'informations et d'expériences entre elles pour renforcer l'utilisation des instruments économiques dans la région méditerranéenne [...] et de prendre les mesures appropriées pour adopter des instruments économiques, financiers et/ou fiscaux pertinents destinés à soutenir les initiatives locales, régionales et nationales pour la GIZC »
	Soutien aux Parties contractantes dans la réalisation d'une évaluation socio-économique des mesures visant à atteindre le BEE	Plan Bleu	CAR/ASP Consortium ABIOMMED piloté par HCMR, Commission européenne	S'appuyer sur les travaux précédents entrepris dans le cadre du projet MedRegion et sur les travaux initiés dans le cadre du projet ABIOMMED. Soutenir la mise en œuvre de l'EcAp.
Résultat 6.3. Mener des activités de prospective inclusives et participatives aux niveaux régional et national, avec renforcement des capacités associées				
Soutenir la transition vers un Futur durable et inclusif en région méditerranéenne pour 2050 et mieux reconstruire en utilisant la prospective stratégique participative	Module MED 2050 sur les chemins de transition : finalisation, publication et diffusion	Plan Bleu	UC, toutes les composantes du PAM	Décision IG 24.4 : « 5. Approuve la proposition de feuille de route révisée pour l'étude prospective MED 2050, telle que présentée en Annexe III à la présente décision, et demande au Secrétariat de mettre en œuvre ladite feuille de route proposée ; 6. Encourage les Parties contractantes à participer à la phase II de l'étude prospective MED 2050, à organiser sur une base volontaire des ateliers infrarégionaux et nationaux, et à nommer des experts compétents ou des parties prenantes nationales intéressées, y compris des représentants de la jeunesse, afin qu'ils contribuent à l'étude ; »
	Élaboration d'une boîte à outils MED 2050, incluant les bonnes pratiques, en soutien à la prise de décision ; diffusion de MED 2050 aux niveaux national/infranational/des bassins versants : pilote(s) ; en relation avec les ISP nationaux/locaux		Région Sud, MTES	Décision IG 24.2, feuille de route pour la prochaine SMT : « L'évaluation de la Stratégie à moyen terme actuelle et la préparation de la prochaine Stratégie à moyen terme doivent tenir compte des processus d'évaluation pertinents prévus par le système du PAM et de la Convention de Barcelone (y compris l'évaluation à mi-parcours de la SMDD 2016- 2025, l'évaluation à mi-parcours du Plan d'action de la CPD, le Rapport sur la qualité de la Méditerranée 2017, le Rapport sur l'état de l'environnement et du développement 2019 et la préparation des études prévisionnelles pour le Projet de feuille de route Med2050). »
	Création de partenariats par le biais d'un réseau d'instituts de prospective méditerranéens sur la base de MED 2050, et travaux de suivi			Déclaration ministérielle de Naples « Nous nous engageons à prendre des mesures concrètes pour renforcer le niveau de protection de la mer Méditerranée [...] au profit des générations actuelles

				et futures ; [...] rappelant l'urgence d'impliquer toutes les parties prenantes concernées, en particulier les jeunes générations, dans la participation directe aux décisions affectant notre avenir commun » Exploiter les travaux du Med2050 en 2020 – 2021 (module 1 sur les tendances et les signaux faibles, module 2 sur les visions)
	Soutenir une Partie contractante pour l'évaluation des politiques nationales vis-à-vis des futurs possibles (future-proofing) (2023)		1 partie contractante sur la base du volontariat	S'appuyer sur l'ensemble du programme de prospective MED 2050

16. **Plaidoyer - éducation** : le CAR/Plan Bleu propose de poursuivre ses activités de sensibilisation et de communication par le biais d'articles et d'actions médiatiques, de publications, de webinaires et de réseaux sociaux, et de développer davantage les partenariats avec les établissements d'enseignement. Le Plan Bleu et le CAR/CPD ont été contactés pour participer à un consortium dirigé par l'Institut de Ciències del Mar (ICM, Espagne) en soutien au centre collaboratif pour la Méditerranée de *la Décennie d'action pour protéger l'océan*. Cette activité pourrait donner une grande visibilité aux travaux du PNUE/PAM, sous réserve d'acceptation de la proposition.

Programme SMT 7 : Vers un plaidoyer efficace/renforcé, une sensibilisation, une éducation et une communication fortes et unies pour la mer et le littoral méditerranéens				
Principales activités	Livrables attendus	Pilotage	Autres composantes/partenaires	Justification : mandats fondamentaux du PAM et décisions de la COP
Résultat 7.1. Bien informer les parties prenantes et les décideurs de l'état de la mer et du littoral méditerranéens et définir les questions environnementales prioritaires				
Développer des ressources de communication et des événements pour améliorer les connaissances et diffuser les informations issues des productions du Plan Bleu	Mettre au point des ressources de communication et des événements pertinents pour améliorer les connaissances sur les actions du Plan Bleu (au moins 24 articles sur le web par an, 2 webinaires/événements destinés au grand public par an, au moins 5 publications par an)	Plan Bleu	UC et autres composantes pertinentes	Améliorer l'accessibilité des informations générales sur les sites web du PAM, en veillant à ce que le contenu soit adapté à chaque public ciblé.
Résultat 7.2. Sensibiliser les citoyens et le grand public grâce à des campagnes scientifiques et numériques				
Promouvoir <i>la Décennie d'action pour protéger l'océan</i> en Méditerranée	Mettre en place un centre collaboratif actif pour <i>la Décennie d'action pour protéger l'océan</i> et publier une feuille de route spécifique à la Méditerranée Sensibilisation par le biais d'événements, de publications et de campagnes numériques	Plan Bleu et CAR/CPD	UC et autres composantes pertinentes ICM (direction), UNESCO-COI	Mandat de base du PAM sur la protection et la sensibilisation pour les océans
Continuer à établir/étendre les activités éducatives et promouvoir les programmes éducatifs en coopération avec les institutions académiques, en se concentrant sur les questions marines et côtières, dans le but de promouvoir l'éducation au développement durable.	Mettre en place des accords de partenariat avec des établissements éducatifs	UC	Tous les CAR	(Continuité des activités du précédent programme de travail)